Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le



ID: 045-214503385-20230124-2023_006-DE

République Française Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 17 Janvier 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Janvier 2023

Nombre o	le membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

Le: 24/01/2023

Εt

Publication du : 24/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/01/2023.

Présents: Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration: Mme DE MEDTS Michelle à M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, Mme LECONTE Catherine à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme BELLOT Élisabeth à Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIOU Éric

A été nommé(e)secrétaire : M. DUPORT Jean-François

2023-006 - HEBERGEMENT EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE TELEPHONIE MOBILE - RESILIATION ANTICIPEE CONVENTION ORANGE ET SOUSCRIPTION CONVENTION TOTEM SUITE A TRANSFERT

Par délibération du 15/03/2011, le Conseil Municipal avait autorisé la conclusion d'un bail de 12 ans, renouvelable par périodes de 6 ans, avec Orange pour l'installation d'équipements techniques de téléphonie mobile sur le site du bâtiment Daudet « La Poste », 4 avenue Barbusse à Villemandeur, référence cadastrale AS1 parcelle 725, sur une surface de 15 m².

Depuis le 1^{er} novembre 2021, Orange a créé une filiale Totem, dédiée à la gestion des infrastructures passives.

Le bail en cours avec Orange sera échu au 06/06/2023 ; afin d'entériner le transfert d'Orange à Totem, il convient de résilier par anticipation ledit bail et de conclure avec Totem une nouvelle convention, pour une durée identique, soit 12 ans, renouvelable par périodes de 6 ans, et dont le délai commencera à courir à compter de la date de signature de la convention.

Le montant proposé par Totem pour la location de la parcelle est de 5 000 € annuels, sans aucune indexation au moment des renouvellements, qui se feront de manière expresse.

Le Conseil Municipal décide :

- 1. De résilier par anticipation la convention conclue en 2011 avec Orange,
- 2. D'accepter les termes de la convention proposée par Totem,

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le



ID: 045-214503385-20230124-2023_006-DE

3. D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 24/01/2023

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Jean-François DUPORT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr